

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2020_6_1

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille vingt, le mardi 21 juillet à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 16 Juillet 2020

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Madame ELMOZNINO PEGGY, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE, Monsieur LEDIRAISSON GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

**Objet : Vote du Budget
2020**

Pouvoirs :

Madame BIZE AURELIE a donné pouvoir à Madame COUSSAUD Béatrice
Madame DUPUY MARINE a donné pouvoir à Madame LIOT REGINE

Absent(s) : Monsieur BIRONNEAU CYRIL, Madame BIZE AURELIE, Madame DUPUY MARINE

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame JOCELYNE AUPY

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif pour l'année 2020 comme suit :

- Section de fonctionnement : 523 931,67 €
- Section d'investissement : 313 829,98 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver le Budget Primitif de 2020 pour la section de fonctionnement : 523 931,67 € et pour la section d'investissement : 313 829,98 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 21/07/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot